

CHARTRE DE LA DIVERSITÉ

Favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières est un facteur de progrès pour l'entreprise. Une telle démarche contribue à son efficacité et à la qualité de ses relations sociales. Elle peut avoir un effet positif sur l'image de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, de ses prestataires extérieurs et de ses consommateurs, en France et dans le reste du monde.

La Charte de la diversité adoptée par le Crédit Agricole Nord de France a pour objet de témoigner de son engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de son organisation.

En vertu de cette Charte, le Crédit Agricole Nord de France s'engage à :

1 - **Sensibiliser et former ses dirigeants et collaborateurs** impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.

2 - **Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination** sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.

3 - **Chercher à refléter la diversité de la société française** et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans son effectif, aux différents niveaux de qualification.



4 - **Communiquer auprès de l'ensemble de ses collaborateurs** son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.

5 - **Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité** un objet de dialogue avec les représentants des personnels.

6- **Inclure dans le rapport annuel** un chapitre descriptif de son engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.